

## RYTHMES SCOLAIRES

Conseil des Ecoles Maternelle et Élémentaire J. Prévert du 2 décembre 2013

Intervention de Mme DETCHESSAHAR

La Commune désireuse de respecter la procédure d'envoi à Monsieur le DASEN, d'une organisation de semaine scolaire vient siéger en Conseil d'école. Mais avant, je voudrais des éclaircissements sur le courriel adressé au DASEN signé : **les parents élus au Conseil d'école maternel et élémentaire Jacques Prévert** (si quelqu'un ignore ce document, je peux le lui lire). Au final ceux-ci se permettent de parler au nom des Conseils d'école maternel et Élémentaire, assurant le DASEN que ce projet « **n'obtiendra pas l'aval** » des Conseils d'école Maternel et Élémentaire. A quel titre ? Où est la décision du Conseil des Maîtres, la mienne, plus celle du DDEN ?

De plus ce courriel comporte de nombreux oublis, je n'ose pas dire des omissions, c'est pourquoi je vais donner un complément d'informations à toutes les personnes présentes au Conseil d'école et demanderai que cette déclaration soit annexée au Compte-rendu du Conseil d'école.

Faisons un peu la genèse de l'élaboration au sein d'un Comité de pilotage de la meilleure organisation de la semaine pour les enfants :

↳ Cette réforme un peu précipitée, (la loi de refondation (8-07-2013) : *Favoriser la réussite éducative du plus grand nombre*) nous l'avons prise très au sérieux, c'est pour cela que, tous ensemble, lors de la convocation, par la commune de toutes les structures impactées par elle, nous avons décidé de la reporter d'un an pour réfléchir ; L'IEN lors de cette réunion a complété notre information.

↳ Pour nourrir cette réflexion, une conférence débat avec un chronobiologiste et une structure d'éducation populaire les Francas a été organisée par la Commune (Nous notons une faible représentation des parents d'élèves).

↳ Un questionnaire a été envoyé le 30/05/2013, à toutes les familles, pour cerner au mieux leur temps, leur impossibilité, leurs attentes :

- 90 ex pour l'école maternelle J. Prévert
- 180 ex pour l'école élémentaire J. Prévert
- 100 ex pour l'école privée du Sacré Cœur

232 questionnaires sur 370 distribués ont été retournés représentant 229 familles soit 349 enfants (74, 10 %)

### Les réponses les plus marquantes :

- Le choix de la 9<sup>ème</sup> demi-journée : 274 pour mercredi matin,  
53 pour samedi matin  
Le Comité de pilotage s'est incliné ; On ne fait pas une réforme pour une minorité.
- 81 enfants peuvent être repris avant 16 h 30, 271 ne le peuvent pas.
- 31 réponses font état qu'elles sont opposées à la réforme ;
- 38 montrent leur inquiétude sur un surcoût dû au TAP,
- 32 s'inquiètent de la qualité des activités et des encadrants.

### Les activités souhaitées dans ce Projet Educatif Territorial par les parents :

Sportives : 261      Culturelles artistiques : 265  
Accompagnement scolaire : 175      Informatique : 129      Libres : 36

### Restaurant et garderie :

Garderie - Le mercredi matin : 3  
- Le samedi matin : 5  
- Plus tôt le matin : 1  
Restauration - Le mercredi : 4  
- Pas d'allongement de la pause méridienne : 3  
- Début école à 9 h : 3

### Qu'est-ce qu'un Comité de pilotage :

C'est une structure qui réfléchit ensemble sur la meilleure façon de régler une question en soulevant tous les aspects. Les informations recueillies et jugées par les différents participants (en l'occurrence 6 réunions) nous commencent à nous embourber. La Commune a donc proposé une grille d'organisation à laquelle ont adhéré : l'école du Sacré Cœur, l'APEL, les animateurs de la Commune qui mettront en œuvre cette réforme, la Commission des affaires scolaires, l'Union sportive.

Cette grille communale prenait en compte les critères communs à tout le Comité de pilotage :

- Le mercredi matin,
- Des matinées de 3 h 30,
- Une pause méridienne pas raccourcie mais non allongée,
- Des après-midis de 1 h 15 ou 2 h
- Des durées de TAP > à 1 h 15 pour des activités réelles et abouties : culturelles, sportives, artistiques mais aussi des temps plus libres de repos,
- La disponibilité des salles de sport pour les écoles élémentaires.

### Que demande la Loi :

La mise en place de nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 poursuit avant tout un objectif pédagogique : **mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire.**

Les nouveaux rythmes scolaires conduiront ainsi à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, à un allègement de la journée de classe de 45 minutes en moyenne et à la **programmation des enseignements fondamentaux aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.**

Les Communes ayant décidé d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 ont été amenées à **repenser l'organisation du temps périscolaire.**

Trois grandes tendances peuvent de ce point de vue être observées :

1. L'offre périscolaire a été conçue en fonction de l'âge des enfants et en cohérence avec les activités organisées sur le temps scolaire, et souvent dans le cadre de **parcours thématiques proposés aux élèves** et pouvant être modifiés en cours d'année,
2. Les communes se sont appuyées sur les équipes municipales et les associations locales afin d'utiliser au mieux les possibilités des territoires, le cas échéant en formalisant les liens dans le cadre d'un projet éducatif territorial,
3. Pour de nombreuses communes, la réforme est **l'occasion de mettre en place de véritables accueils de loisirs périscolaires avec un projet défini et des intervenants plus qualifiés et plus nombreux pour assurer l'encadrement des enfants.**

### Pour quelle organisation, pour quelles activités :

- Les **activités artistiques** et notamment la musique, la danse, les arts plastiques sous des formes variées, le théâtre (représentations, activités menées en lien avec la classe, montage de spectacle), ou encore les marionnettes,
- Des **activités d'éveil scientifique**, avec l'organisation d'ateliers découvertes,
- Un panel extrêmement large d'**activités sportives** proposées par les animateurs municipaux ou les associations sportives implantées localement (sports collectifs, arts martiaux, natation, etc ...),
- La **découverte du numérique**,
- Des **activités autour du développement durable, de la biodiversité, de l'équilibre alimentaire** (jardinage, cuisine, etc...),
- Des **ateliers de jeu** (échecs, dames, jeux de société, etc...).

Dès la première grille proposée (dérogatoire) elle annonçait la volonté communale de travailler :

- **avec les 3 écoles**, comme elle le fait dans tout le périscolaire.
- **En petits groupes de niveau** : 14 en maternelle, 18 en élémentaire, une configuration ALSH déclarée à Jeunesse et Sport, avec un projet éducatif territorial,
- **Pour poursuivre le projet éducatif**, inscrit au CEJ sur l'exercice du vivre ensemble, conduit depuis 3 ans par les animateurs périscolaires, redondant sur une compétence exercée par l'Education nationale :
  - o Des activités (TAP) gratuites,
  - o Avec des activités :
    - **Adaptées à chaque tranche d'âge**,
    - **D'une durée d'1 h 15** pour éviter la précipitation et permettre une activité aboutie,
    - **Encadrées par des animateurs** bien connus assurant une sécurité affective aux enfants, déjà presque en nombre suffisant. La pérennité de l'organisation sera assurée par l'augmentation de leur durée de travail. Où allons-nous trouver 13 animateurs supplémentaires diplômés pour mettre en place le projet tous les soirs ? Nous connaissons les difficultés de recrutement pour mettre en place le périscolaire et les abandons multiples de ces postes en cours d'année.
    - **Les locaux** autour de l'école sont en nombre suffisants pour accueillir ces groupes, les classes resteront disponibles pour les enseignants,
    - **Les temps (30 mn) de garderie** seront vécus dans les écoles respectives des enfants de façon à permettre aux enseignants de les trouver facilement pour faire les APC en petit groupe si ce moment leur convient. Un temps et un local encadré seront dédiés pour apprendre les leçons
    - **Que répondent les textes à la question : Y aura-t'il encore des devoirs à la maison ?** : Non pour ce qui est des devoirs écrits comme c'est déjà le cas aujourd'hui. Tous les travaux écrits **doivent être faits durant les 24 heures d'enseignement hebdomadaires**. En effet, ces 24 heures **incluent**, à l'école élémentaire, **des temps consacrés aux travaux écrits**, donnés par le professeur des écoles, et qui sont distincts de l'aide au travail personnel pouvant être apportée dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires ; Il reste en revanche possible qu'un élève ait, par exemple, hors temps scolaire, à apprendre une leçon ou à effectuer une lecture. De même qu'après 16 h 30 pour les enfants qui restent à la garderie les jours sans TAP pour eux.

J'appelle le Conseil d'école à considérer la difficulté à tenir ensemble tous les critères exigés si nous considérons que seuls 81 enfants pourront être repris avant 16 h 30 sur 512, qu'ils pourront être reçus gratuitement à l'école jusqu'à 16 h 30. Nous pensons que l'organisation ne doit pas être pensée pour une minorité, mais pour la majorité d'entre eux, qui par cette organisation vivront plus paisiblement et de manière plus profitable ces temps aménagés. Il est évident que le Comité de Pilotage suivra de près cette organisation pour y apporter les remaniements nécessaires. Le prochain Comité de Pilotage du 12 décembre sera très certainement reporté dans l'attente de la réponse du DASEN à Monsieur le Maire.